

Prestataire de formation enregistré sous le numéro
93830432883 auprès du préfet de région PACA
Organisme certifié QUALIOPi pour ses actions de formation

CQP MAM 2023 Mention Aïkido

Le Certificat de Qualification Professionnelle Moniteur d'Arts Martiaux – mention Aïkido – est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles depuis le 25 Février 2022- Code du sport - Article L 212 - 1.

⇒ Public cible :

Tout pratiquant souhaitant exercer, **contre rémunération**, la fonction d'enseignant d'aïkido à titre d'activité secondaire ou à temps partiel et de délivrer des grades jusqu'au 1^{er} Kyu.

Formation ouverte à tous publics ayant les prérequis.

⇒ Prérequis d'entrée à la formation :

CN 2^{ème} Dan UFA minimum délivré par la CSDGE
18 ans le jour de l'entrée en formation
Copie recto-verso de la carte d'identité
PSC1 ou équivalents

Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'Aïkido datant de moins de 3 mois, au moment où vous retournez votre fiche d'inscription.

⇒ Objectifs :

Les aptitudes et compétences visées et évaluables sont :

- Concevoir un projet d'enseignement
- Mettre en œuvre un projet d'enseignement
- Participer au fonctionnement de la structure

⇒ Durée :

La formation complète a une durée totale de 195 heures réparties de la manière suivante :

- 5 h d'entretien et de positionnement
 - 150 h de stages en ligue (vous trouverez sur le site fédéral le calendrier des stages de formation pour la saison 2022/2023)
 - 40 h en stage pédagogique dans un club affilié à la FFAB
- Le candidat pourra, à l'issue du positionnement, bénéficier d'allègements de formation (voir page 2)

⇒ Modalités et délais d'accès :

Retour de l'inscription au positionnement avant le 15 Octobre 2022.
Le positionnement est prévu en Novembre 2022.
A l'issue du positionnement, le candidat a deux ans pour préparer la formation complète, en cas d'allègement les différentes modalités de certification sont présentées, la certification est organisée la première semaine des vacances de la Toussaint 2023.

⇒ Méthodes mobilisées :

Formation en présentiel pour la formation complète ou les unités capitalisables ; cours théoriques, mises en situation, réflexions collectives.

Formation encadrée par des titulaires BEES ou DEJEPS - Option aïkido.
Suivi méthodologique par voie dématérialisée pour la VAE.

⇒ Modalités de formation et d'évaluation :

En amont de la formation, les stagiaires recevront des documents pédagogiques pour l'ensemble des modules.

Plusieurs modalités d'évaluation :

- . Par examen en candidat libre
- . Par rassemblement des stagiaires en présentiel avec une évaluation à l'issue de chaque module
- . Suivi méthodologique par voie dématérialisée pour la VAE

⇒ Validation :

**Obtention du diplôme de branche professionnelle
CQP Moniteur d'Arts Martiaux – Mention Aïkido**

⇒ Coût de la formation :

Le coût varie en fonction de la durée de formation et des stages choisis par le candidat.

En cas de formation complète ou partielle, il faudra prendre en compte les frais d'inscription aux stages spécifiques choisis.

⇒ Coût de la certification :

En cas d'examen sec, le coût de la certification est de 120 € (y compris le coût du positionnement)

En cas de certification par VAE, le coût de la certification est de 120 € (y compris le coût du positionnement).

Un suivi méthodologique facultatif est proposé pour l'élaboration du dossier (80 €). Un entretien avec le jury est obligatoire.

En cas de certification sur Bras par unités capitalisables :

- . Unités capitalisables : 140 € par module
- . Hébergement-Restauration : 62 € par jour
- . Frais pour l'établissement du diplôme : 50 €

⇒ Financement :

La FFAB ayant obtenu un référencement **QUALIOPi** pour cette formation, elle peut être prise en charge par un organisme financeur (CPF, DIF, etc....) D'autres modalités de financement existent (clubs, CID, ligue, autres organismes tels que régions, départements...). **ATTENTION, votre demande de prise en charge doit être faite en amont de la formation !**
Avant toute inscription, nous vous conseillons de prendre contact avec les différents organismes pour connaître les possibilités de financement.

⇒ Contact

Jean-Paul MOINE - Coordonnateur de la Commission CQP

 Moine.jean-paul@orange.fr –  : 06.64.96.70.61

Nathalie MAURY – Gestion Administrative du CQP

 ffab.aikido@wanadoo.fr –  : 04.98.05.23.12




⇒ Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous invitons toute personne en situation de handicap à prendre contact avec le référent handicap avant de s'inscrire à la formation de manière à vous accompagner au mieux dans votre projet.

Contact : Jean-Pierre HORRIE –  jphor@orange.fr –  06.07.14.30.47

Ou avec le responsable de la Commission Handicap – Eric HAVÉZ -

 havez.eric@gmail.com -  06.81.10.17.16

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Votre parcours de formation sera différent selon que vous possédez le BF ou pas.

Dans tous les cas, vous devez participer impérativement à un positionnement pour que vos allègements éventuels de formation soient validés.

Etape 1 : Inscription au positionnement (voir fiche ci-contre)

Inscription avant le 15 Octobre 2022 auprès de la FFAB par courrier ou directement en ligne sur le site fédéral (lieux ci-dessous).

Etape 2 : Le positionnement : les 19-20 et 26-27 Novembre 2022

Etape 3 : Inscription à la formation :

Suite au positionnement, vous devrez vous inscrire à un cursus de formation en fonction de votre statut (voir tableau ci-dessous) :

Situation	Document de références	Formation
A) Vous n'êtes pas titulaire du BF FFAB ou UFA	Fiche d'inscription « positionnement » + livret de formation CQP	La formation peut se dérouler sur deux années. <u>Sa durée totale est de 195 heures (Positionnement – 150h en stages en ligue – 40h en stage pédagogique dans un club affilié à la FFAB)</u> Vous trouverez la liste des stages entrant dans le cursus de formation complète sur le site fédéral, sur le calendrier affiché dans les clubs ou sur demande auprès du secrétariat fédéral.
B) Vous êtes titulaire du BF FFAB ou UFA mais vous ne justifiez pas de 5 années d'enseignement	Fiches d'inscription « positionnement » + livret de formation CQP + livret de formation BF	Vous pouvez bénéficier d'un allègement partiel de la formation et du stage pédagogique
C) Vous êtes titulaire du BF FFAB ou UFA et justifiez de 5 années d'enseignement	Fiche d'inscription « positionnement » + livret de formation CQP + livret de formation BF	Vous pouvez être allégé de la TOTALITE de la formation (Unité 1 - Unité 2 - Unité 3 et stage pédagogique)

Etape 4 : La certification

Il est rappelé que la certification reste obligatoire quelle que soit votre situation (A – B ou C) (Article 10 du règlement général du CQP Moniteur Arts Martiaux – dossier d'habilitation 2023). Le coût d'inscription à la certification est de 120 € (y compris le coût du positionnement).

Trois modalités d'obtention pour obtenir la certification :

1) Par unités capitalisables dans le cadre de la formation certificative de Bras (*)

Unité 1 (modules A et B) : Concevoir un projet d'enseignement au sein d'un club FFAB

Unité 2 (module C) : Mettre en œuvre un projet d'enseignement dans un club FFAB

Unité 3 (module D) : Participer au fonctionnement d'un club FFAB

**Dans ce cas, la certification est intégrée aux modules de formation*

2) Par validation des acquis de l'expérience (VAE)

Pour les licenciés FFAB justifiant de 1607 heures d'expérience (activité salariée, non salariée ou bénévole) en lien avec le CQP MAM mention aikido. Un suivi méthodologique fédéral optionnel est proposé aux candidats intéressés pour l'élaboration de leur dossier (80 €). Un entretien avec le jury est obligatoire. Il se déroulera en visioconférence le dernier jour de la période de formation certificative.

Lors du positionnement, les modalités de passation du CQP sont présentées à chaque candidat, des conseils personnalisés sont donnés.

3) Par examen sec en candidat libre à Bras

